

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2007)
Heft: 209-210

Artikel: Le romanche
Autor: Roesch, Martine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le romanche

L'une des quatre langues officielles de la Confédération est un héritage du monde antique romain. Qu'en est-il du romanche aujourd'hui et demain ?



Un peu d'histoire :

La Rhétie est issue de la province romaine de *Raetia Prima (Raetia)* et se confond d'abord avec le diocèse de Coire.

Mais qui étaient les Rhètes ? On ne connaît pas vraiment l'origine de ce peuple venu s'installer dans les Alpes vers 500 avant J.-C. Ils n'étaient probablement pas celtes. Origine étrusque, balkanique, voire sémitique ? Nous n'avons pas de réponse.

En 15 avant J.-C., la région comprise entre les Alpes rhétiques et le Danube est soumise par les Romains, devient la « Raetia » et va subir une intense romanisation jusque vers l'an 400.

Langues romanes

Les Romains ont légué au monde méditerranéen leur réseau routier et leurs aqueducs, notamment. Et à une large partie de l'Europe occidentale, leur langue.

Puis, ayant subi les influences locales et les invasions, le latin vulgaire s'est métamorphosé en différentes langues, que l'on peut réunir en plusieurs groupes linguistiques :

gallo-roman (français), occitano-roman (occitan, provençal, catalan), ibéro-roman (espagnol, portugais, galicien), italo-roman (italien, corse), balkano-roman (roumain, dalmate).

Quant au ladin et au frioulan, pratiqués dans le Nord de l'Italie, et au romanche (nous y voilà !), parlé exclusivement dans le canton des Grisons, ils relèvent d'un groupe linguistique baptisé « rhéto-roman ».

Le canton des Grisons...

C'est un canton particulier : le plus étendu des cantons suisses est également celui de la plus faible

densité de population.

Au point de vue linguistique, il se démarque également des autres cantons suisses en raison de son plurilinguisme enchevêtré : c'est le seul canton dans lequel on compte trois langues officielles : l'allemand, l'italien et le romanche. Les chiffres concernant les langues maternelles pour l'ensemble de la population grisonne sont les suivants : la majorité est de langue allemande (65,3 %), les minorités nationales parlent le romanche (17 %) et l'italien (11 %). Les Romanches habitent dans 120 des 213 communes du canton.

Qu'est-ce que le romanche ?

Le terme « romanche » recouvre en fait cinq idiomes : la carte des cinq aires linguistiques montre où sont parlées les variétés de romanche : le sursilvan (17 000 locuteurs) dans la vallée du Rhin antérieur, le vallader (5 500 locuteurs) en Basse-Engadine et le surmiran (3 000 locuteurs) dans les Surses et les vallées de l'Alvra et de la Gelgia (sauf Bravuogn), le sutsilva (1 500 locuteurs) dans la vallée du Rhin posté-

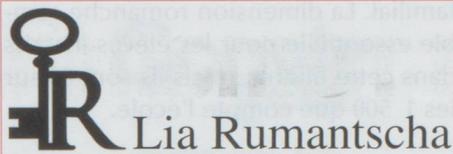


Ligue romanche : intention et but visé

La Ligue romanche (LR) a été fondée en 1919 comme organisation faitière de diverses sociétés romanches. Elle est une association répondant aux spécifications des art. 60 et suivants du *Code civil* suisse et a son siège à Coire. La Ligue romanche se considère comme une institution d'utilité publique. Elle est politiquement et confessionnellement neutre. Par son mandat d'employer les fonds concédés par la Confédération et le canton pour la promotion des langue et culture romanches, elle remplit une tâche de droit public. La Ligue romanche soutient, encourage et coordonne les activités des sociétés régionales en faveur des langue et culture romanches. Elle travaille au maintien et au développement du romanche en famille, à l'école, à l'église, dans la vie publique, et représente les intérêts romanches dans les secteurs les plus divers de la vie politique et sociale à l'intérieur comme à l'extérieur de l'aire de langue romanche.

rieur et le putèr ou ladin (3 500 locuteurs) en Haute-Engadine et à Bravuogn. Le vallader (zone 4) et le putèr (zone 5) sont des idiomes restés très proches du ladin parlé en Italie. Il existe également une profusion de dialectes villageois. Au-delà de cette apparente hétérogénéité, les cinq variétés de romanche demeurent néanmoins étroitement apparentées. C'est pourquoi, en 1982, la *Lia rumantscha* a créé un romanche normalisé, appelé le *rumantsch grischun*, basé essentiellement sur trois des cinq variétés de romanche: le sursilvan, le valader et le surmiran, tout en prenant en considération le sutsilvan et le putèr.

Une *Uniun Rumantsch Grischun* a été fondée en 1991 dans le but de promouvoir la diffusion de la langue standard et de publier des ouvrages dans cette langue. Depuis 1994, la Ligue romanche utilise le *rumantsch grischun* comme langue standard pour les textes administratifs et officiels destinés à l'ensemble de l'aire de langue romanche. Ainsi, grâce à cette langue unifiée, le romanche touche maintenant des domaines jusque là réservés à l'allemand, au français et à l'italien,



par exemple le domaine des affiches et de la signalisation, ainsi que dans celui de l'administration, des médias et, à un degré moindre, de l'école.

Le romanche est une langue

Elle est inscrite dans la constitution fédérale (voir encadré), alors que le suisse allemand *Schwyzertütsch* n'a qu'un statut de dialecte. Donc, 63,7 % de la population helvétique parlent un dialecte (les différentes variantes du *Schwyzertütsch*) alors que le romanche, pratiqué par 0,5 % de la population suisse, a un statut de langue nationale.

La réponse à ce paradoxe n'est pas simple. En effet, le critère de distinction entre langue et dialecte n'est pas numérique. Du point de vue de la linguistique, rien ne distingue un dialecte d'une langue, car il n'existe pas de critères objectifs permettant de les opposer : la classification d'une langue comme dialecte ressort surtout aux points de vue sociaux-culturels. Selon l'expression populaire : « Une langue est un dialecte qui a réussi », le romanche a donc réussi son examen de passage. Mais qu'en est-il de son avenir ?

L'enseignement de la langue

La vie d'une langue est bien sûr liée à son enseignement. Dans l'enseignement primaire, le romanche se maintient avec difficulté : dans 85 des 120 communes romanches du canton, l'enseignement du romanche ne dure que durant les trois premières années, puis l'élève passe peu à peu à l'allemand.

Par ailleurs, dans les régions où le romanche a reculé en faveur de l'allemand, les pressions germanophones ont été fortes pour que l'enseignement de l'allemand intervienne plus tôt. Cela a été le cas par exemple dans les villages de Pontresina et Samedan, en Haute-Engadine, où un modèle d'école bilingue a été introduit. Cette évolution a été critiquée, notamment par la *Lia rumantscha*, qui craint que le romanche ne soit ainsi plus assez protégé.

Dans la vingtaine des autres communes romanches, les écoles ignorent complètement le romanche dans l'enseignement et celui-ci est presque absent comme langue de communication scolaire (2,6 %), même parmi les enfants qui le parlent en famille. Cependant, les communes dont l'école de base est allemande peuvent décider d'obliger une école à enseigner le romanche comme langue seconde.

Pour être admis à l'école secondaire, les enfants romanches doivent subir



Patrimoine culturel

▷ un examen d'aptitude non seulement dans leur langue maternelle mais aussi en allemand. Dans les écoles secondaires, en vertu de la nouvelle loi scolaire du printemps 1999, le gouvernement grison autorise, à partir de l'an 2000/01, les communes à enseigner aussi le *rumantsch grischun*.

À Coire, chef-lieu germanophone des Grisons, l'École cantonale des Grisons propose un baccalauréat bilingue allemand-romanche. L'idée qui sous-tend cette formation, introduite en 1999, est que les élèves puissent suivre un cursus en allemand – la langue qu'ils utiliseront le plus dans le cadre professionnel ou pour une formation plus poussée – sans pour autant négliger le romanche, qu'ils parlent dans le cadre

Le romanche et la protection fédérale

L'article 4 de la dernière Constitution suisse, celle entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, déclare que « les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche ». L'article 70 de cette constitution stipule également que :

- 1) Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche.
- 2) Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.
- 3) La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.
- 4) La Confédération soutient les cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières.
- 5) La Confédération soutient les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien.

Le Conseil fédéral a approuvé un programme de traduction de lois importantes relatives au droit fédéral, par exemple le Code pénal, la Loi sur l'égalité et la Loi sur l'assurance-accidents, la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, etc.

familial. La dimension romanche semble essentielle pour les élèves inscrits dans cette filière... mais ils sont 80 sur les 1 500 que compte l'école.

Les médias

Les médias paraissent principalement en langue allemande dans le canton des Grisons, mais les minorités italienne et romanche ont accès à la radio et à la télévision dans leur langue.

Il en est de même pour les journaux et les magazines : le quotidien romanche est *Quotidiana*.

La vie quotidienne

Dans la vie économique, le romanche est pratiquement inexistant. Les emballages, prospectus et annonces publicitaires ne comportent pas de textes en romanche.

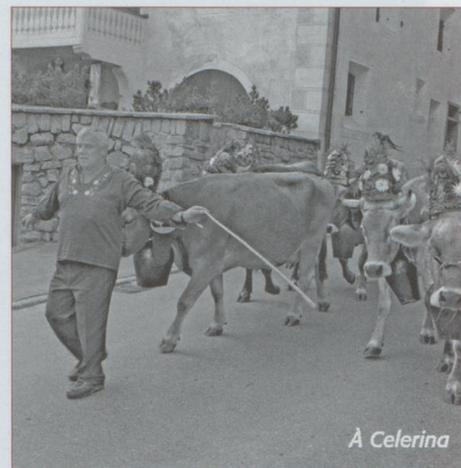
Les données sur l'emploi des langues au travail témoignent de la marginalisation du romanche : dans la région romanche, 37,9 % des personnes actives mentionnent l'utiliser au travail, alors que 81,9 % indiquent l'allemand. Les directeurs et les cadres supérieurs sont ceux qui se servent le moins du romanche et le plus de l'allemand.

Le romanche est le plus répandu dans les activités plus traditionnelles, comme l'agriculture, alors qu'il est peu utilisé non seulement dans les professions liées au tourisme, mais aussi par exemple dans celles de la santé.

Il faut également noter l'importance des mariages mixtes germano-romanches dans le canton des Grisons, alors que le phénomène semble moins développé dans les autres régions linguistiques du pays.

Le romanche et l'administration fédérale

À Berne, l'administration centrale est trilingue (allemand, français, italien) : elle répond dans la langue utilisée par le citoyen, que ce soit par écrit ou oralement (par exemple au cours des échanges téléphoniques). Depuis le 10 mars 1996 et l'adoption de l'article 70 de la nouvelle Constitution,



L'Administration fédérale est tenue d'utiliser le romanche lorsqu'elle s'adresse à l'ensemble de la population romanche (voir encadré).

En matière judiciaire, dans tous les tribunaux fédéraux, les citoyens des Grisons parlant le romanche ont le droit d'utiliser leur langue maternelle. Le Tribunal fédéral accepte même les pièces et mémoires rédigés en romanche et les fait traduire aux frais de la Caisse fédérale. Cependant, même si un procès peut se dérouler en deux langues, le Tribunal fédéral ne rend ses sentences écrites que dans une seule : celle de la « partie attaquée » (ou celle de la partie défenderesse). Que ce soit pour les causes relevant du droit public, du droit civil ou du droit pénal, le Tribunal fédéral rédige toujours ses arrêts dans la langue (allemand, français, italien ou romanche) de la décision attaquée, et ce, peu importe le canton où se déroule le procès.

La délégation législative des autorités cantonales

Le canton des Grisons se distingue de tous les autres cantons par le fait que les autorités cantonales ont délégué leur juridiction aux communes en matière de langue. Cela signifie que l'emploi des langues dans les Grisons est régi par les administrations communales (*Gemeinden*) et que le fameux principe de la territorialité des langues n'est pas appliqué intégralement : le canton des Grisons n'a jamais garanti, ni dans sa Constitution ni dans une loi, l'immutabilité du territoire romanche. C'est le seul canton de toute la Suisse

à avoir agi ainsi. Ainsi, seules les communes sont compétentes pour déterminer leur langue officielle administrative et scolaire.

Les arts

La pérennité d'une langue dépend bien sûr de la culture qui lui est associée ; de ce point de vue, le romanche est défendu par des poètes, (Caspar Muoth, Gion Antoni Huonder, Peider Lansel), et également par des passionnés qui organisent tous les trois ans « la Scuntrada des Romanches », festival de rencontres musicales, théâtrales, à l'occasion desquelles se retrouvent Romanches restés au pays et expatriés.

La première salle de théâtre romanche, installée dans le château de Riom (région de Surses, Oberhalbstein), a ouvert ses portes le 30 juin 2006. Soutenue par la Fondation *Pro Helvetia*, elle sert désormais de cadre pour les représentations du théâtre rhétoromanche « Origen », à l'initiative de l'union « Pro Origen ».

Le premier spectacle qui y a été présenté est l'opéra *Benjamin*, composé par Gion Antoni Derungs, sur un livret quadrilingue de Giovanni Netzer, à l'origine du projet.

Cet opéra est basé sur la plus ancienne œuvre théâtrale de la littérature romanche, écrite par Gian Travers en 1534.

La radio et la télévision, regroupées



Le portail du moteur de recherche Google en romanche

sous le label RTR (*Radio e Televisiun Rumantscha*) sont très engagées dans la promotion de la musique, et en particulier celle de la musique chorale.

Quel avenir pour le romanche ?

Au terme de ce bref tour d'horizon, la question reste ouverte, et divise les défenseurs de la langue.

Si l'on s'en tient simplement aux statistiques, la tendance n'est pas à l'optimisme : alors que 1,1 % de la population suisse parlait le romanche en 1910, ce chiffre est tombé à 0,5 % aujourd'hui.

Et à l'intérieur du canton des Grisons, les zones où l'on parle réellement romanche se sont rétrécies. Il s'agit essentiellement de la vallée de la Surselva et de la Basse-Engadine, même si des « poches » romanches existent encore ailleurs ; il semblerait d'ailleurs que le romanche ne soit maintenant parlé essentiellement que dans le contexte familial ou local.

Le *rumantsch grischun*, est un « sujet qui fâche » et qui suscite des controverses passionnées : pour les uns, c'est un facteur d'union et de maintien potentiel de la langue, et le canton des Grisons est favorable à son introduction dans les écoles primaires d'ici 2010, principalement pour des raisons financières, car actuellement, les ouvrages scolaires sont publiés dans les cinq idiomes romanches !

Pour d'autres, cette langue, créée artificiellement, ne suscitera jamais une adhésion totale ; un sondage récent indique que les enseignants, – qui devraient eux-mêmes apprendre le RG – sont très divisés sur la question.

L'identité fortement ancrée dans une langue et une région représente-t-elle un repli identitaire ou une ouverture

au monde ? Cette problématique classique est actuellement symbolisée par la clé, emblème de la *Lia rumantscha* (voir encadré).

Signe moderne d'extension ? Google, « le » moteur de recherche sur Internet a désormais un portail d'accueil en romanche (voir encadré).

Mais laissons plutôt le mot de la fin au grand écrivain et poète Maurice Chappaz : « ... Mais le romanche est la plus belle langue. Elle a de l'or et du chant d'oiseau dans toutes ses nuances, avec en plus ce qu'il peut y avoir de sauvage, de sombre dans les cavernes, les rochers ; les ruisseaux légers et les cascades solennelles y roulent »⁽¹⁾

MARTINE ROESCH

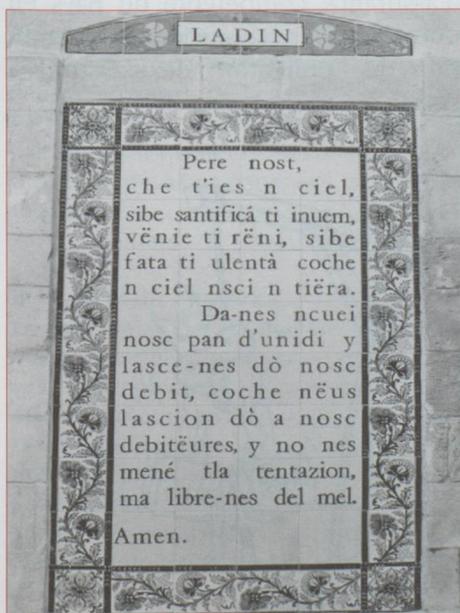
(1) : Maurice Chappaz à Andri Peer en exergue de Maurice Chappaz/Andri Peer, *Office des morts*, Edition Samizdat, 1996. *Office des morts/Uffizi da funaral* - poèmes traduits du romanche.

Disentis / Mustér



Le 15 Août 2006, le journal romanche *Quotidiana* parlait d'or. Extrait :

« Une entreprise genevoise cherche de l'or aux Grisons. Les communes de Disentis, Medel, Sumvitg, Trun und Tujetsch lui ont donné une autorisation valable cinq ans pour des forages exploratoires. Le canton doit encore donner son aval. Des chercheurs amateurs et collectionneurs de minéraux font régulièrement des découvertes dans la région de la Surselva. L'un d'eux a trouvé 1,3 kilo d'or, dont une plaque de quartz de 400 grammes recouverte du métal précieux qui est montrée aujourd'hui dans un musée de Coire. La région autour de Disentis est considérée comme la plus aurifère de Suisse. Dans les années 80, une entreprise canadienne avait déjà effectué des sondages, mais une extraction industrielle n'a jamais été tentée ».



Notre père en ladin.